



Bras

VOS QUESTIONS, 

COMITÉS DE QUARTIER

 NOS RÉPONSES...





RÉUNION DE QUARTIER DU 11 MAI 2023

- **Est-il envisagé une extension du réseau eau potable vers le chemin de Camp Redon ?**

À ce jour, la ressource en eau potable reste stable mais cette situation reste précaire. De manière générale, il n'est pas prévu d'extension du réseau communal afin de pouvoir préserver les abonnés actuels.

Toutefois, nous travaillons actuellement pour que la commune soit raccordée au canal de Provence.

Nous avons également sécurisé l'entretien et le fonctionnement de la borne à eau disponible route de Barjols. Elle fait désormais partie des obligations d'entretien de Véolia.

- **Sans réseau d'eau, ces quartiers sont également vulnérables aux incendies. Est-il prévu de rajouter les poteaux incendie ou des réserves autonomes ?**

Le renforcement des poteaux incendie est effectué systématiquement lors du renouvellement du réseau de distribution.

Il est précisé que ces installations facilitent les interventions des pompiers mais en aucun cas limitent leur intervention. Même sans installation, votre maison sera défendue par les services de secours.

Nous vous invitons à respecter les Obligations Légales de Débroussaillage qui restent votre meilleure défense.

- **On constate l'installation de caravanes dans les zones naturelles ou agricoles. Est-ce autorisé ?**

Les caravanes ne sont pas autorisées. Une procédure est systématiquement faite pour ces installations illicites. Le délai d'instruction au tribunal administratif reste long (9 à 12 mois). N'hésitez pas à les signaler à la police municipale en charge de faire ces contrôles.

- **Nous subissons des nuisances sonores par l'installation de chenil. Est-ce autorisé ?**

Les chenils de moins de 9 chiens sont autorisés. Au-delà, ils doivent être installés à plus de 100m des habitations.

Quel que soit le type de chenil, il doit respecter la tranquillité publique. Nous allons sensibiliser le propriétaire de ce chenil afin de veiller à respecter les nuisances sonores. A défaut de réaction, nous procéderons à la verbalisation.

- **Malgré notre pétition, nous constatons que des battues sont organisées chemin de Counillières. Ces battues sont trop proches des habitations et nous souhaitons qu'elles ne soient plus organisées.**

D'après l'association de chasse, ces battues étaient organisées à la demande des agriculteurs et propriétaires du quartier car beaucoup de dégâts étaient constatés. Nous allons de nouveau prendre contact avec eux afin de les informer de cette volonté des habitants de cesser cette activité sur ce site.

- **Lors des manifestations, le stationnement à l'amorce du chemin du plateau est problématique et restreint fortement l'accès. En l'état, les services de secours ne pourraient plus se rendre sur site. Pouvez-vous faire un aménagement pour interdire ce stationnement ?**

En effet, nous ne pouvons tolérer que l'accès au chemin soit restreint. Un aménagement sera fait pour résoudre ce problème.

- **Lors des tournois de foot, le stationnement sur le chemin de Counillières n'est pas du tout respecté. Des voitures sont stationnées de partout.**

Nous allons sensibiliser l'association de foot afin de gérer ce stationnement lors de leur tournoi.

- **Nous constatons la formation de trous à l'amorce du chemin de Pourat.**

Une réparation sera effectuée par le service technique.

- **Est-il possible de nettoyer les zones de croisement sur le chemin du Plateau ?**

Ces zones sont souvent sur domaine privé. Nous le ferons si nous avons l'autorisation des propriétaires.

- **On constate une vitesse excessive des livreurs sur tous les axes routiers. Pouvez-vous les sensibiliser ?**

Le nombre d'acteurs dans le service livraison est important. Une sensibilisation a déjà été effectuée à certains "chauffeurs". Malheureusement, ce n'est guère suivi de résultat.

- **On constate également une vitesse excessive aux abords des écuries du chaco. Cela représente un danger pour les enfants et familles inscrits au poney club.**

Nous allons étudier les possibilités d'aménagement pour sensibiliser et réduire la vitesse sur cette portion.

- **Pourquoi la phase 1 des travaux du centre village est toujours en cours ? La fontaine sera-t-elle reposée ?**

Suite à un décalage d'altimétrie entre le projet et la réalisation, nous avons dû effectuer des travaux de maçonnerie sur le mur du belvédère. Suite aux conflits actuels, l'acheminement des pierres de couverture est retardé. Dès la réception des pierres, les travaux sur le parking et sur le belvédère seront entrepris et la fontaine reposée.

- **Le projet de la coopérative est toujours d'actualité ?**

Oui, ce projet est porté par 2 agriculteurs agréé bio de Bras. Ils prévoient la production sur place de leur vin avec une vente sur site. D'après nos informations, le projet devrait être finalisé courant 2024.

- **On constate que les voitures klaxonnent dans le double virage du chemin de Counillières. Est-il possible d'installer un miroir ?**

L'installation de miroir est limitée aux carrefours équipés d'un STOP. Il n'est donc pas réglementaire d'installer ce type d'équipement pour améliorer la visibilité d'un virage.

- **Avez-vous trouvé un nouveau médecin ?**

Malheureusement non. La commune a investi dans un cabinet médical communal et malgré des loyers faibles voir nuls, aucun médecin n'a répondu à nos annonces.

Toutefois, le docteur Brancato continuera à suivre sa patientèle sur son cabinet à Trets et poursuivra des visites à domiciles sur Bras pour les patients bénéficiant d'un maintien à domicile.

Nous poursuivons nos recherches et le local sera réservé à cet usage.

- **Des rumeurs circulent sur l'installation d'un boulanger.**

Nous n'avons pas connaissance de cette information.

- **La fibre a bien été installée dans notre quartier, par contre, un touret a été laissé sur le chemin de Pouarat.**

Nous allons saisir le prestataire afin de le retirer.

- **Est-il possible d'installer un portail sur le chemin qui mène à notre propriété ?**

Ce chemin est une carraire. Bien que l'entretien incombe aux parcelles qu'il dessert, son utilisation reste publique. Vous ne pouvez donc pas installer un portail.